

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le mardi 7 avril 2026 à 19 h 30 en présentiel (au 284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet), sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone agricole 89A du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral suivant : 6 553 921.

Dérogation mineure

La dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage résidentiel de dimensions 6,09 m x 9,75 m (soit 20 pi x 32 pi) considérant l'existence d'une remise de dimensions 6,09 m x 9,14 m (soit 20 pi x 30 pi) à déplacer sur le même terrain pour l'entreposage d'équipements.

En vertu de l'article 7.5.8 du règlement de zonage, la superficie maximale des remises et des garages isolés est cumulative et cette superficie ne doit pas dépasser la superficie du bâtiment principal. Elle est de 90 m² pour les terrains entre 1000 et 4000 m². Or, le terrain du demandeur possède une superficie de 2 526 m² et la superficie au sol du bâtiment principal est de 113,22 m². La superficie cumulée des bâtiments accessoires (remise existante (55,74 m²) et garage à construire (59,45 m²)) est égale à 115,19 m².

Donc, la demande vise à déroger aux dispositions de l'article 7.5.8 du règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'un nouveau garage en plus de la remise existante. La superficie cumulative est de 115,19 m² au lieu de 90 m² tel qu'exigé par la réglementation pour les deux bâtiments accessoires sachant que la maison possède la superficie de 113,22 m². La construction du nouveau garage engendrera un dépassement de la norme de 25,19 m² par rapport à la superficie autorisée par l'article 7.5.8 du règlement de zonage en vigueur.

Identification du site concerné :

- Adresse : 418, chemin des Pionniers Est
- Numéro de lot : 6 553 921

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 13 MARS 2026.



Michel Pelletier

Directeur général greffier-trésorier